

BRUSSELS DANCE CONTEST

DÉROULEMENT DU CONOURS

Le concours se déroule en quatre phases, la période d'inscription, deux épreuves éliminatoires et une épreuve finale :

1^{ère} phase : **Inscription** / du 15 mars au 1^{er} mai 2023, midi (12h00, heure Bruxelles, UTC+2)

2^e phase : **Sélection vidéo** pour la demi-finale / du 1^{er} mai 2023 au 15 mai 2023

3^e phase : **Demi-Finale** / le weekend (2 jours) du 4 et 5 novembre 2023

4^e phase : **Finale** sur scène, devant le jury et le public / le samedi 2 décembre 2023

1^{ère} PHASE : INSCRIPTION / DU 15 MARS 2023 AU 1^{er} MAI 2023, MIDI (12h00, HEURE BRUXELLES, UTC+2)

Chaque candidat doit s'inscrire par le biais de:

- 1) [Formulaire en ligne](#) (lire d'abord les **Instructions** ci-dessous):
- 2) **Ou en envoyant sa candidature à l'adresse électronique suivante :**
brusselsdancecontest@gmail.com

Composition du mail :

- Objet du mail : BDC 2023, Nom, Prénom
- Contenu du mail :

1/ Nom, prénom, date de naissance, adresse (+ pays), adresse mail, numéro de téléphone

2/ Liens YouTube/Vimeo vers deux vidéos :

- VIDÉO A : Séquence d'une durée de maximum 5 minutes montrant votre travail en studio, en danse contemporaine (soit un solo chorégraphié, soit une improvisation qui reflète votre travail et votre personnalité/ pas d'extraits de spectacles/ choix de la musique libre)
- VIDÉO B : Une brève présentation de vous-même, de votre parcours et de votre danse.

ATTENTION : N'oubliez pas de nous communiquer les mots de passe pour accéder aux vidéos si besoin.

- Pièces jointes :

1/ Une photo portrait (récente)

2/ Un CV succinct à jour

3/ Une copie de votre carte d'identité

INSTRUCTIONS

Détails Fichier VIDÉO A

Ce fichier vidéo doit contenir tous les éléments demandés ci-dessous. A défaut, la candidature peut être exclue par le jury de sélection.

- Veillez à ce que la qualité de l'image soit bonne.
- Évitez les contre-jours.
- Veillez à ce que la luminosité soit bonne. Allumez les lumières dans le studio.
- Le tournage doit se faire de préférence en une seule prise
- Téléchargez la vidéo sur un support médiatique tel que YouTube ou Vimeo.

Contenu de la vidéo A

Vidéo d'une durée maximum de 5 minutes montrant votre travail en studio, en danse contemporaine : soit un solo chorégraphié, soit une improvisation qui reflète votre travail et votre personnalité. Cette vidéo doit donner une bonne idée des capacités techniques et des capacités d'expression artistique du/de la candidat.e. Le travail artistique présenté par les danseurs doit être original et propre aux danseurs.

Tenue pour la vidéo A

Préférez porter une tenue de couleur claire ou colorée, afin que les lignes du corps et les pas soient bien visibles. Évitez aussi les tenues trop amples.

Détails Fichier VIDÉO B

Ce fichier vidéo doit contenir tous les éléments demandés ci-dessous. A défaut, la candidature peut être exclue par le jury de sélection.

- Veillez à ce que la qualité de l'image soit bonne.
- Veillez à ce que la luminosité soit bonne.
- Préférez une prise de vue en plan taille ou buste.

Contenu de la vidéo B

Une vidéo courte (1 à 3 minutes maximum) de présentation : Vous vous présentez devant la caméra et vous expliquez en quelques mots quels sont vos projets artistiques, et/ou quelles sont vos inspirations en tant que danseur.se. Avez-vous déjà des idées de thème pour votre solo, ...etc.

Délais d'inscription

Les inscriptions sont ouvertes du 15 mars au 1^{er} mai 2023. Les documents d'inscription et matériels vidéos nécessaires à la présélection doivent parvenir sur la boîte mail du concours (brusselsdancecontest@gmail.com) avant le 1 mai 2023, à midi (12h00, heure Bruxelles, UTC+2).

Les candidat.e.s doivent s'acquitter des frais d'inscription, non remboursables (frais administratifs pour le traitement de votre dossier). Cette somme doit être payée par virement bancaire sur le compte de l'ASBL Antigone ou par PayPal, avant le 3 mai 2023.

Nous vous proposons deux méthodes pour effectuer le transfert :

1/ VIREMENT BANCAIRE

Frais d'inscription : 20,00 euros

Bénéficiaire : Antigone ASBL

Adresse bénéficiaire : Rue Henri Maubel 75, 1190 Bruxelles, Belgique.

IBAN : BE47 6718 4739 2980 BIC : EURBBE99

Banque : Europabank S.A.

Adresse banque : Chaussée de Waterloo 674, 1180 Uccle, Belgique.

Communication : *BDC 2023 – Nom Prénom du candidat.e*

2/ PAYPAL

Frais d'inscription : 20,00 euros par PayPal

Communication : *BDC 2023 – Nom Prénom du candidat.e*

Mail : brusselsdancecontest@gmail.com

Toute candidature incomplète ou arrivant hors délais ne pourra participer à la sélection vidéo.

2^{ème} PHASE : SÉLECTION VIDÉO / DU 1 MAI 2023 AU 15 MAI 2023

Nous sélectionnerons un maximum de 50 candidat.e.s. Les décisions sont irrévocables. Les candidat.e.s seront informé.e.s des résultats des sélections vidéo entre le 15 mai et le 25 mai 2023. Les candidatures retenues seront autorisées à participer à la suite du concours, à savoir la Demi-finale, qui se déroulera à Bruxelles le week-end du 04 et 05 novembre 2023 (détails à confirmer).

Les demi-finalistes auront 5 mois pour créer leur solo respectif qu'ils présenteront pour la Demi-finale à Bruxelles.

3^{ème} PHASE : DEMI-FINALE / LE 4 ET 5 NOVEMBRE, 2023

La demi-finale se déroulera sur deux jours en présence du Jury.

Jour (1) :

Un jury sera présent durant toute cette journée et observera le travail.

- La première partie de la journée consistera en un échauffement collectif pour tous les candidats sélectionnés dispensé par une personnalité de la danse sous forme d'un **workshop**.
- La seconde partie de la journée consistera en l'apprentissage d'une phrase chorégraphique et se terminera par un passage pour présenter cette phrase devant le jury.

Jour (2) :

- Chaque candidat.e présente individuellement devant le jury son **solo libre, auto-chorégraphié**. Le/la candidat.e aura l'occasion d'avoir un échange personnel pendant quelques minutes avec les membres du jury.
- Le solo ne peut pas dépasser une durée de **5 minutes**.
- Choix libre de la musique. La musique sera sur un support type Clé USB (à emporter).
- Sauf dérogation spéciale, aucun objet/décor **volumineux** apporté n'est autorisé.
- Maximum 12 candidat.e.s seront retenus pour participer à la Finale à la fin de ces 2 journées de sélection.
- Le public est autorisé durant cette 2^{ème} journée, il est par contre interdit d'applaudir les candidats. Les places seront en vente le jour même au prix de 20€. Un bar sera à votre disposition avec de la petite restauration durant la journée.

Après la 3^{ème} phase, les candidat.e.s finalistes, auront la possibilité de suivre individuellement une séance de coaching soit online, soit en studio, selon la préférence et les disponibilités du/de la candidat.e. Les danseurs y seront encadrés et soutenus par un danseur et/ou un chorégraphe professionnel, ceci en vue de préparer l'épreuve finale.

4^{ème} PHASE : FINALE / LE SAMEDI 2 DÉCEMBRE 2023

Finale devant le jury et devant le public :

- Les finalistes présentent leur solo auto-chorégraphié d'une durée maximale de 5 minutes.
- La Finale sera programmée pendant le Festival de danse Antigone 2023, sur la scène du théâtre du Centre Culturel d'Uccle (CCU), à Bruxelles.
- Pour la Finale, les danseurs présentent une chorégraphie sur les mêmes bases que celle présentée lors de la Demi-finale (sauf dérogation spéciale)
- Une répétition technique sur scène est prévue le jour-même de la Finale.
- Remise des Prix : le Prix du Jury et le Prix du Public seront offerts en fin de soirée.

Les candidat.e.s sont tenus de prendre connaissance du document qui suit : « Règlement du concours »
(Le paiement des frais d'inscription confirme votre adhésion au règlement du concours ci-joint, et à toutes ses mentions.)

BRUSSELS DANCE CONTEST

RÈGLEMENT DU CONCOURS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le concours 2023 « BRUSSELS DANCE CONTEST », concours international de solo pour danseurs et danseuses de danse contemporaine, est organisé par l'association Antigone Asbl, dont le siège social est à Bruxelles, en Belgique.

La Demi-finale aura lieu le week-end du 04 et 05 novembre 2023 à Bruxelles.
(Les informations concernant le lieu exact où se déroulera la Demi-finale cette année seront communiquées directement aux demi-finalistes)

La Finale aura lieu le 2 décembre 2023 au Centre Culturel d'Uccle, 47 Rue Rouge, 1180 Bruxelles, Belgique.

Les candidat.e.s sont responsables de leurs frais de voyage et d'hébergement à Bruxelles.

BUT DU CONCOURS

Le but du concours « BRUSSELS DANCE CONTEST » est de promouvoir la danse contemporaine et d'aider les danseurs et danseuses talentueux à entreprendre une carrière et à se constituer un réseau professionnel.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Le concours est ouvert aux danseurs et danseuses de danse contemporaine de toutes nationalités, **âgé.e.s entre 18 et 30 ans le jour de l'inscription**. Les inscriptions sont ouvertes du 15 mars au 1^{er} mai 2023.

Les documents d'inscription et matériels vidéos nécessaires à la présélection doivent parvenir sur la boîte mail du concours : brusselsdancecontest@gmail.com avant le 1^{er} mai 2023, à midi (12h00, heure Bruxelles, UTC+2).

En cas de non-respect des délais ci-dessus, la participation au concours pourra être refusée.

Les candidat.e.s peuvent se présenter autant de fois que leur âge le leur permet. Si un.e candidat.e a déjà remporté un prix au « BRUSSELS DANCE CONTEST », il/elle ne peut pas participer une nouvelle fois.

FRAIS D'INSCRIPTION

Les candidat.e.s doivent s'acquitter des frais d'inscription de 20,00 euros, non remboursables. Cette somme doit être payée par virement bancaire sur le compte de l'Asbl Antigone ou par PayPal **avant le 3 mai 2023**.

Nous vous confirmerons la réception des frais d'inscription par mail.

JURY

Le jury du concours est composé de personnalités et de professionnels du secteur chorégraphique et de la danse contemporaine. La liste des membres du jury du concours peut être consultée sur le site www.brusselsdancecontest.com. (Généralement les Jurys ne sont confirmés que quelques semaines avant les sélections)

N.B. : Lors des éditions précédentes, nous avons accueilli dans notre jury : Tijen Lawton, Elias Lazaridis (Eastman), Iñaki Azpillaga (Ultima Vez), Iris Bouche, Filip Van Huffel (Kunsthumaniora Hedendaagse Dans), Victor Launay, Brandon Lagaert (Peeping Tom),

Orianne Vilmer (*La Fabrique de la Danse*), Leif Finrhaber, Hun Mog Jung (*Peeping Tom*), Dara Tombroff, Thierry Smits (*Thor cie*), Helder Seabra, Vittoria de Ferrari Sapetto, Leslie Mannès, Jos Baker, Sarah Mck Fife, Cruz Isael Mata, Ludovica Riccardi (*Charleroi Danse*)...

Le jury évaluera les candidat.e.s selon les critères d'évaluation suivants :

- * Niveau technique, maîtrise et coordination
- * Prestance et aisance scénique
- * Structure de la chorégraphie
- * Scénographie, utilisation de l'espace, originalité
- * Charisme, émotion, fluidité

PRIX

Tous les finalistes recevront un diplôme pour leur participation à la finale du concours.

La liste des prix peut être consultée sur le site www.brusselsdancecontest.com
(Généralement les prix ne sont confirmés que quelques semaines avant les sélections)

N.B. : Lors des éditions précédentes, les prix offerts étaient composés de (à titre informatif) :

- *Prix du Jury / La possibilité de chorégrapier et/ou d'interpréter une pièce d'une vingtaine de minutes lors de la prochaine édition du Festival Antigone ; Un module de formation au choix parmi les stages pour chorégraphes de la saison en cours équivalent à un montant allant de 600 € TTC à 2000 € TTC (Offert par La Fabrique de la danse / Paris) ; la participation à un atelier professionnel de 5 jours offert par Ultima Vez, un shooting photo offert par la direction du concours ; participation à The Peeping Tom Kitchen...*
- *Prix du Public / La possibilité de chorégrapier et/ou d'interpréter une pièce d'une dizaine de minutes lors de la prochaine édition du Festival Antigone ; un shooting photo offert par la direction du concours...*

Lors de la soirée de la Finale, un vote sera organisé avec le public présent le soir-même pour décerner le Prix du Public.

Les deux prix (jury et public) peuvent être cumulés, ce qui signifie que le même candidat pourrait recevoir à lui seul les deux prix.

ATTRIBUTION DES PRIX

Le jury est libre d'attribuer ou non les prix selon les résultats des finalistes.

DIMENSIONS DE LA SCÈNE ET ÉCLAIRAGE

La grande salle de théâtre du Centre Culturel d'Uccle avec ses 801 fauteuils confortables en velours rouge dont 466 au parterre et 335 au balcon, offre une excellente visibilité de partout. Elle comporte, en outre, une grande scène à l'italienne. Les loges, situées sous le plateau, permettent d'accueillir 60 artistes. Toutes sont dotées d'eau chaude et froide, de miroirs pour le maquillage et quatre d'entre elles sont équipées d'une douche. Taille de la scène : plateau hors coulisses : 11 m de large x 12 m maximum de profondeur. (Nous vous conseillons de travailler votre chorégraphie sur un espace carré de 10x10 mètres)

Les épreuves du concours programmées sur scène se déroulent en pleins feux. (Aucun jeu de lumières spécifique par candidat, l'éclairage sera pareil pour tous afin d'éviter toute discrimination entre les candidats)

ACCÈS À LA SCÈNE ET À L'ARRIÈRE-SCÈNE

Les personnes accompagnant les candidat.e.s et leurs professeur.e.s ne sont pas autorisés à accéder à la scène ou à l'arrière-scène pendant le concours.

PHOTOGRAPHIES, PRISES DE VUE et ENREGISTREMENTS VISUELS ou AUDIOVISUELS et LEUR DIFFUSION

Seules les personnes officiellement accréditées par l'organisation du concours sont autorisées à filmer ou à prendre des photographies. Les caméras, appareils photos, téléphones portables et autres appareils de prise de vue des personnes non accréditées seront confisqués en cas d'utilisation non-autorisée. Toutes les photographies, prises de vue, enregistrements visuels ou audiovisuels de l'ensemble des prestations exécutées par les candidats, quel que soit le moyen ou le support utilisé pour effectuer ces enregistrements, sont la propriété de l'association sans but lucratif Antigone. Aucun enregistrement visuel ou audiovisuel des prestations des candidat.e.s ne peut être effectué sans l'accord écrit du président de l'ASBL Antigone. Les candidat.e.s renoncent à tous droits relatifs aux enregistrements décrits ci-dessus et effectués par l'ASBL Antigone ou par un tiers pour le compte de l'ASBL Antigone, ainsi qu'à leur reproduction, diffusion, distribution, retransmission, projection et diffusion par tous moyens. Les candidat.e.s reconnaissent que ces enregistrements peuvent être utilisés à des fins commerciales ou publicitaires, y compris pour la publicité en faveur de tiers, quels que soient les produits ou services auxquels se rapporte cette publicité. Les candidat.e.s cèdent les droits décrits dans le présent article à l'ASBL Antigone, de manière définitive et irrévocable, sans aucune limite de temps ou de lieu et renoncent à toute prétention, paiement, rétribution, remboursement de frais ou autre compensation de quelque nature que ce soit à l'égard de l'ASBL Antigone ou de tiers utilisateurs desdits enregistrements, relativement aux droits ainsi cédés à l'association.

ASSISTANCE MÉDICALE

Les candidats certifient qu'ils sont autorisés à la pratique de la danse en acceptant le règlement. Le Brussels Dance Contest est exonéré de toute responsabilité en cas d'accident, de maladie ou de vol pendant le concours, les candidats devant se prémunir d'une assurance adéquate.

RESPONSABILITÉ

La responsabilité des organisateurs, tant civile que pénale, ne pourra être engagée pour tout préjudice corporel ou matériel causé à toute personne ou subi par elle (candidat, accompagnateur), tant au cours des épreuves ou des répétitions, qu'au cours des déplacements occasionnés. L'organisateur du concours et toute son équipe, ainsi que les dirigeants de la salle de spectacle, déclinent toute responsabilité en cas de vol et préjudice quel qu'il soit, pour les candidats ainsi que pour les accompagnants et le public. Les candidats doivent être couverts par leur assurance responsabilité civile propre.

ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation au Brussels Dance Contest implique une acceptation entière du règlement. Le non-respect du règlement ou un agissement inconvenant entraînera l'élimination directe du candidat concerné. La direction se réserve le droit d'apporter des modifications au déroulement du concours.

ORGANE DE DÉCISION

Le président de l'association ou ses délégués, sont seuls habilités à décider d'une éventuelle dérogation au règlement du concours.

Les décisions du jury sont définitives et sans appel, ainsi que l'attribution des prix. Seul le règlement en langue française fait foi.

APPLICATION ET JURIDICTION

Le droit belge est applicable.

CONTACTS Accueil : +32 478 911 187

Mail : brusselsdancecontest@gmail.com

Site internet : www.brusselsdancecontest.com

Direction Générale / Fred Mck